

PRENEZ CONNAISSANCE DES CHANGEMENTS

# À VOTRE POLICE D'ASSURANCE AUTO DES PARTICULIERS

Veillez consulter ce document interactif pour découvrir les principaux changements apportés à votre police, qui passe de RSA à Intact Assurance. Pour obtenir des précisions sur vos garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.



## Véhicules privés - Yukon

Nous vous avons déjà informé que la compagnie d'assurance Royal & Sun Alliance du Canada (« RSA ») avait été acquise par Intact Corporation financière. Par conséquent, votre contrat d'assurance auprès de RSA sera transféré à Intact Compagnie d'assurance (« Intact Assurance ») à sa date de renouvellement.

Dans le cadre de la transition à Intact Assurance, certaines garanties de votre police actuelle pourraient avoir été réduites/retirées ou améliorées/augmentées. Les principaux changements apportés à vos garanties sont indiqués dans les tableaux ci-dessous. Veuillez en lire attentivement le contenu.

Il s'agit seulement d'un sommaire des changements qui pourraient avoir une incidence sur votre couverture. Veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance qui fournit les renseignements complets sur vos garanties, y compris une liste complète des conditions et des exclusions. Si vous avez des questions sur votre police ou sur ces changements, veuillez communiquer avec votre représentant.

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Voitures de tourisme

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Motoneiges

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Véhicules antiques et classiques

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Véhicules tout-terrain

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Autocaravanes

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Motocyclettes

---

### SOMMAIRE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

## Caravane ou campeuse

## Résumé des principales modifications : Voitures de tourisme

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé. Vous trouverez votre nouvelle franchise dans le tableau ci-dessous.

VOTRE ANCIENNE FRANCHISE	VOTRE NOUVELLE FRANCHISE			
	All Perils (Tous risques)	Collision	Comprehensive (Accidents sans collision)	Specified Perils (Risques spécifiques)
100 \$	500 \$	250 \$	500 \$	500 \$
300 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
2 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
3 500 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
6 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
7 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
8 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
9 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

## Avenants

Dans les avenants suivants, des garanties ont été modifiées ou éliminées ou des montants d'assurance ont changé. Veuillez regarder les modifications qui pourraient toucher votre contrat.

AVENANT	MODIFICATIONS												
<b>SEF 4A</b> <b>Transport d'explosifs</b>	Ce genre de garantie n'est pas offerte en vertu d'une police d'Intact Assurance pour les automobiles des particuliers. Votre courtier pourra vous conseiller sur d'autres solutions possibles.												
<b>SEF 4B</b> <b>Transport de substances Radioactives</b>	Ce genre de garantie n'est pas offerte en vertu d'une police d'Intact Assurance pour les automobiles des particuliers. Votre courtier pourra vous conseiller sur d'autres solutions possibles.												
<b>SEF 8</b> <b>Remboursement pour dommages matériels</b>	Ce genre de garantie n'est pas offerte en vertu d'une police d'Intact Assurance pour les automobiles des particuliers. Votre courtier pourra vous conseiller sur d'autres solutions possibles.												
<b>SEF 8A</b> <b>Remboursement pour dommages matériels – conducteur désigné (chapitre A seulement)</b>	Vos limites de garantie ont peut-être changé. Le tableau ci-dessous indique les nouvelles limites. <table data-bbox="402 1079 1192 1155"> <thead> <tr> <th data-bbox="402 1079 938 1113"><b>Ancienne franchise</b></th> <th data-bbox="954 1079 1192 1113"><b>Nouvelle franchise</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="402 1113 938 1155">200 000 \$</td> <td data-bbox="954 1113 1192 1155">25 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Ancienne franchise</b>	<b>Nouvelle franchise</b>	200 000 \$	25 000 \$								
<b>Ancienne franchise</b>	<b>Nouvelle franchise</b>												
200 000 \$	25 000 \$												
<b>SEF 19A</b> <b>Valeur agréée</b>	Cette garantie n'est pas offerte pour les automobiles des particuliers, sauf les véhicules antiques, classiques ou « Limited Addition ».												
<b>SEF 20</b> <b>Privation de jouissance</b>	Vos limites de garantie ont peut-être changé. Le tableau ci-dessous indique les nouvelles limites. <table data-bbox="402 1467 1146 1707"> <thead> <tr> <th data-bbox="402 1467 938 1501"><b>Ancienne limite</b></th> <th data-bbox="954 1467 1146 1501"><b>Nouvelle limite</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="402 1501 938 1535">750 \$</td> <td data-bbox="954 1501 1146 1535">750 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="402 1535 938 1568">1 000 \$</td> <td data-bbox="954 1535 1146 1568">1 000 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="402 1568 938 1602">1 200 \$</td> <td data-bbox="954 1568 1146 1602">1 500 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="402 1602 938 1635">1 501 \$ à 2 500 \$</td> <td data-bbox="954 1602 1146 1635">2 500 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="402 1635 938 1669">2 501 \$ et plus</td> <td data-bbox="954 1635 1146 1669">5 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Ancienne limite</b>	<b>Nouvelle limite</b>	750 \$	750 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 200 \$	1 500 \$	1 501 \$ à 2 500 \$	2 500 \$	2 501 \$ et plus	5 000 \$
<b>Ancienne limite</b>	<b>Nouvelle limite</b>												
750 \$	750 \$												
1 000 \$	1 000 \$												
1 200 \$	1 500 \$												
1 501 \$ à 2 500 \$	2 500 \$												
2 501 \$ et plus	5 000 \$												

<p><b>SEF 27</b> Responsabilité Civile – Dommages causés à des automobiles n'appartenant pas à l'Assuré</p>	<p>Cette garantie ne couvre pas automatiquement toutes les automobiles assurées par la police. Si votre ancienne police comportait l'avenant SEF 27, celui-ci sera ajouté séparément à la protection de chaque automobile admissible. Le tableau ci-dessous indique les nouvelles limites.</p> <table border="1" data-bbox="402 457 1503 699"> <thead> <tr> <th>Ancienne limite</th> <th>Nouvelle limite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 000 \$</td> <td>50 000 \$</td> </tr> <tr> <td>40 000 \$</td> <td>50 000 \$</td> </tr> <tr> <td>50 000 \$</td> <td>50 000 \$</td> </tr> <tr> <td>60 000 \$ à 80 000 \$</td> <td>75 000 \$</td> </tr> <tr> <td>90 000 \$ et plus</td> <td>100 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienne limite	Nouvelle limite	30 000 \$	50 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	60 000 \$ à 80 000 \$	75 000 \$	90 000 \$ et plus	100 000 \$
Ancienne limite	Nouvelle limite												
30 000 \$	50 000 \$												
40 000 \$	50 000 \$												
50 000 \$	50 000 \$												
60 000 \$ à 80 000 \$	75 000 \$												
90 000 \$ et plus	100 000 \$												
<p><b>SEF 27</b> Responsabilité Civile – Dommages causés à des automobiles n'appartenant pas à l'Assuré</p>	<table border="1" data-bbox="402 751 1503 829"> <thead> <tr> <th>Ancienne franchise pour l'avenant SEF 27</th> <th>Nouvelle franchise pour l'avenant SEF 27</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 \$ All Perils</td> <td>250 \$ Collision et 250 \$ Comprehensive</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienne franchise pour l'avenant SEF 27	Nouvelle franchise pour l'avenant SEF 27	500 \$ All Perils	250 \$ Collision et 250 \$ Comprehensive								
Ancienne franchise pour l'avenant SEF 27	Nouvelle franchise pour l'avenant SEF 27												
500 \$ All Perils	250 \$ Collision et 250 \$ Comprehensive												
<p><b>SEF 28</b> Restriction de garanties pour les conducteurs désignés</p>	<p>Vos limites de garantie ont peut-être changé. Le tableau ci-dessous indique les nouvelles limites.</p> <table border="1" data-bbox="402 1087 1146 1165"> <thead> <tr> <th>Ancienne limite</th> <th>Nouvelle limite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 000 \$</td> <td>200 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienne limite	Nouvelle limite	500 000 \$	200 000 \$								
Ancienne limite	Nouvelle limite												
500 000 \$	200 000 \$												
<p><b>SEF 30</b> Exclusion de machines fixées à l'automobile</p>	<p>Ce genre de garantie n'est pas offerte en vertu d'une police d'Intact Assurance pour les automobiles des particuliers. Votre courtier pourra vous conseiller sur d'autres solutions possibles.</p>												
<p><b>SEF 35</b> Services routiers d'urgence</p>	<p>Remplacé par l'avenant CAE 26, Assistance routière.</p>												
<p><b>SEF 43</b> Dépréciation - renonciation limitée</p> <p><b>SEF 43</b> Dépréciation - renonciation limitée (location de longue durée)</p>	<table border="1" data-bbox="402 1507 1317 1585"> <thead> <tr> <th>Protection précédente</th> <th>Nouvelle protection</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à <b>24 mois</b> de protection</td> <td>Jusqu'à <b>30 mois</b> de protection</td> </tr> </tbody> </table>	Protection précédente	Nouvelle protection	Jusqu'à <b>24 mois</b> de protection	Jusqu'à <b>30 mois</b> de protection								
Protection précédente	Nouvelle protection												
Jusqu'à <b>24 mois</b> de protection	Jusqu'à <b>30 mois</b> de protection												

COMBINAISONS D'AVENANTS	MODIFICATIONS	
<p>Si une même automobile était couverte par les avenants SEF20 et SEF35, ainsi que le SEF43R/43L si l'auto est admissible à ce dernier, et que la police incluait l'avenant SEF27 avec les limites ci-dessous, le forfait Plus Pac, Option B s'appliquera comme suit :</p>		
<p><b>SEF 20</b> Privation de jouissance</p>	<p><b>Ancienne limite</b> 750 \$ à 2 000 \$</p>	<p><b>Nouvelle limite</b> 2 500 \$</p>
<p><b>SEF 27</b> Responsabilité Civile – Dommages causés à des automobiles n'appartenant pas à l'Assuré</p>	<p><b>Ancienne limite</b> 30 000 \$ à 80 000 \$</p>	<p><b>Nouvelle limite</b> 50 000 \$</p>
<p><b>SEF 35</b> Services routiers d'urgence</p>	<p>Cette protection est remplacée par l'avenant CAE 26, Assistance routière : 100 \$ par événement, max. de 4 événements par année d'assurance.</p>	
<p>Sous réserve des conditions d'admissibilité :</p> <p><b>SEF 43R</b> Dépréciation - renonciation limitée</p> <p><b>SEF 43L</b> Dépréciation - renonciation limitée (preneur à bail désigné)</p>	<p>Pour les assurés admissibles, l'avenant <a href="#">SEF43R</a> ou <a href="#">SEF43L</a> sera ajouté séparément.</p>	

## Résumé des principales modifications : Véhicules antiques et classiques

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé.

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>Dommages au véhicule assuré : protection et franchises</b>	Si vous avez la protection All Perils (Tous risques) ou Specific Perils (Risques spécifiques), votre contrat sera renouvelé avec les garanties Collision et Comprehensive (Accidents sans collision). Selon la valeur de votre véhicule antique ou classique, votre franchise pour les dommages au véhicule assuré a peut-être changé. Pour les détails, veuillez examiner les documents de votre police ou consulter votre courtier.

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>Limite d'assurance responsabilité</b>	Si votre limite d'assurance responsabilité était de plus de 2 millions \$, votre contrat sera renouvelé avec une limite de 2 millions \$.

## Résumé des principales modifications : **Autocaravanes**

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>SEF 19</b> Limitation du montant	Cet avenant s'applique automatiquement si l'autocaravane est couverte contre les dommages au véhicule.
<b>SEF 40</b> Franchise en cas d'incendie ou de vol	Cet avenant s'applique automatiquement si l'autocaravane est couverte contre les dommages au véhicule.
<b>Dommages au véhicule assuré : protection et franchises</b>	Selon la valeur de votre véhicule antique ou classique, votre franchise pour les dommages au véhicule assuré a peut-être changé. Pour les détails, veuillez examiner les documents de votre police ou consulter votre courtier.



## Résumé des principales modifications : Caravane ou campeuse

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé. La garantie All Perils (Tous risques) et les franchises qui s’y appliquent ont été remplacées par les garanties Collision et Comprehensive (Accidents sans collision) et leurs franchises respectives. Vous trouverez votre nouvelle franchise dans le tableau ci-dessous.

VOTRE ANCIENNE FRANCHISE	VOTRE NOUVELLE FRANCHISE		
	Collision	Comprehensive (Accidents sans collision)	Specified Perils (Risques spécifiques)
100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
250 \$ et plus	250 \$	100 \$	100 \$

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>Responsabilité civile et responsabilité découlant des lieux</b>	La garantie de la responsabilité découlant des lieux a été retirée. La protection responsabilité civile couvrant le véhicule tractant s’étend à la caravane. Votre courtier peut vous conseiller sur les options offertes pour couvrir la responsabilité découlant des lieux.
<b>Responsabilité civile</b>	La garantie de la responsabilité civile a été retirée. La protection responsabilité civile couvrant le véhicule tractant s’étend à la caravane. Votre courtier peut vous conseiller sur les options offertes pour cette protection.
<b>SEF 19 Limitation du montant</b>	Cet avenant a été retiré de votre caravane.

## Résumé des principales modifications : Motoneiges

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé. Vous trouverez votre nouvelle franchise dans le tableau ci-dessous.

VOTRE ANCIENNE FRANCHISE	VOTRE NOUVELLE FRANCHISE			
	All Perils (Tous risques)	Collision	Comprehensive (Accidents sans collision)	Specified Perils (Risques spécifiques)
100 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
2 000 \$ et plus	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>SEF 19</b> Limitation du montant	Une franchise en cas d'incendie s'appliquera automatiquement si la motoneige a des garanties contre les dommages subis par le véhicule.
<b>SEF 40</b> Franchise en cas d'incendie ou de vol	Cet avenant s'appliquera automatiquement si la motoneige a des garanties contre les dommages subis par le véhicule.

## Principales modifications : Véhicules tout-terrain

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé. Vous trouverez votre nouvelle franchise dans le tableau ci-dessous.

	All Perils (Tous risques)	Collision	Comprehensive (Accidents sans collision)	Specified Perils (Risques spécifiques)
250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
2 000 \$ et plus	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

<b>SEF 19</b> Limitation du montant	Une franchise en cas d'incendie s'appliquera automatiquement si la VTT a des garanties contre les dommages subis par le véhicule.
<b>SEF 32</b> Véhicule récréatif	Cet avenant s'applique automatiquement aux véhicules tout-terrain.
<b>SEF 40</b> Franchise en cas d'incendie ou de vol	Cet avenant s'appliquera automatiquement si la VTT a des garanties contre les dommages subis par le véhicule.

## Principales modifications : Motocyclettes

### Modification de la franchise

Votre franchise a peut-être changé. Vous trouverez votre nouvelle franchise dans le tableau ci-dessous.

VOTRE ANCIENNE FRANCHISE	VOTRE NOUVELLE FRANCHISE			
	All Perils (Tous risques)	Collision	Comprehensive (Accidents sans collision)	Specified Perils (Risques spécifiques)
100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1 500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
2 000 \$ et plus	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

CONTRAT PRÉCÉDENT	MODIFICATIONS
<b>CAE 19</b> Protection des motos « Legends »	Vous aurez accès à cette protection qui n'était pas offerte par RSA. Cet avenant est gratuit mais il y a des conditions d'admissibilité. Les garanties couvrent les pièces de rechange, les services routiers d'urgence, le remorquage jusqu'à votre résidence et les frais de transport par avion ou autobus pour votre retour chez vous en cas de dommages couverts en vertu de votre contrat. Pour les détails des garanties et des montants, veuillez examiner les documents de votre police ou consulter votre courtier.
<b>SEF 40</b> Franchise en cas d'incendie ou de vol	Cet avenant s'appliquera automatiquement si la VTT a des garanties contre les dommages subis par le véhicule.